

\*\*\*\*\*

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2021**

Le conseil municipal d'AHUN s'est réuni le 1<sup>er</sup> Juillet 2021 à la Mairie d'AHUN en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry COTICHE Maire, selon convocation du 24 Juin 2021.

**ETAIENT PRESENTS** : M. COTICHE, M DESLOGES, Mme DEMAY, M FOIRET, Mme DUBOUIS, M BOUDEAU, M DENIAU, M CHERRORET, M CHAUSSECOURTE, Mme LAURENT, M PACAUD, Mme FAURE, Mme MAZIERE.

**ETAIENT EXCUSES** : Mme ENGUEHARD donne pouvoir à Mme DEMAY  
M CHARLES

➤ Madame DEMAY est élue secrétaire de séance.

☞ **Le compte-rendu de la dernière séance du 15 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.**

**PRESENTATION DES PROJETS**

Après consultation, le Cabinet d'architectes de Guéret SPIRALE a été choisi pour travailler sur 3 projets : un réfectoire scolaire, la réhabilitation de la salle VERSO et de la salle des fêtes.

**Création d'un réfectoire scolaire :**

Il s'agirait d'un bâtiment situé à côté du préau pouvant accueillir 50 enfants en simultanément. Les enfants pourraient ainsi se restaurer sur place, les repas y seraient acheminés. Il serait aussi possible d'inclure une petite ligne de self pour préparer les enfants pour le collège.

Ce projet représente une surface de 140 m<sup>2</sup> et un coût d'environ 470 000 € TTC.

M Pacaud demande si la solution de la 3<sup>ème</sup> classe a été étudiée.

Cette possibilité a été envisagée mais l'emprise sur la cour serait trop importante et l'accès pour la livraison plus compliquée.

**Tous les conseillers trouvent ce projet très pertinent.**

**Transformation de la salle des fêtes en salle des sports avec dojo :**

Le projet est de créer un dojo dans le jardin jouxtant la salle des fêtes à l'arrière de l'ancienne maison de la trésorerie.

La partie intérieure de la salle des fêtes servirait de salle de gym.

Cette salle serait utilisée par les associations mais aussi par l'école, le collège et le RAM. Le coût de ce projet est de 665 000 € TTC.

**Transformation de la salle VERSO en hall polyvalent**

La salle VERSO nécessite une réhabilitation totale (toiture, isolation), l'objectif est de créer un hall polyvalent d'environ 300 m<sup>2</sup> pouvant accueillir 200 personnes pour des repas ou des spectacles avec un parking d'environ 70 places.

Le coût total de ce projet est de 1 645 000 € TTC environ.

L'ensemble de ces investissements nécessiterait des aides financières très importantes. La municipalité va d'ores et déjà solliciter des partenaires financiers, puis priorisera les projets en fonction des aides obtenues.

**Tous les conseillers sont favorables à ces projets,**

Cependant M Pacaud précise que pour lui l'emplacement idéal pour un hall polyvalent serait le Mas en utilisant la grange communale existante.

## **DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET PRINCIPAL ET ASSAINISSEMENT**

### **BUDGET PRINCIPAL**

Des ajustements sont à effectuer sur le budget principal ainsi que des ouvertures de crédits pour de nouveaux projets

#### Section de fonctionnement

Compte 6413 personnel non titulaire	+ 12 000 €
Compte 6454 Cotisations assedic	+ 1 000 €
Compte 678 Autres charges	+ 1 000 €
Compte 023 Virement à la section d'investissement	+ 44 900 €

Compensés par une diminution du compte 615228 autres bâtiments – 58 900 €

#### Section d'investissement

##### Dépenses

Compte 2031 Frais d'études ( Ages et Vie et numérotation)	+ 9 000 €
Compte 2313 Constructions (Chaudières ESAT et école)	+ 57 000 €
Compte 2315 installations (fontaine Place de la liberté)	+ 7 600 €

##### Recettes

Compte 021 Virement de la section de fonctionnement	+ 44 900 €
Compte 1341 DETR	+ 28 700 €

☞ **Tous pour**

### **BUDGET ASSAINISSEMENT**

Il convient de régulariser une erreur de saisie aux comptes 021-023 et de prévoir les projets de travaux de mise aux normes de la station d'épuration de Busseau et la réalisation d'un diagnostic du réseau d'assainissement.

Compte 61523 réseaux	- 8 100 €
Compte 023 Virement à la section d'investissement	+ 8 100 €

#### Section d'investissement

##### Dépenses

Compte 023 Frais d'études (diagnostic)	+ 10 000 €
Compte 2313 constructions ( mise aux normes STEP)	+ 102 000 €
Compte 2315 Installations (révision des prix marché travaux)	+ 4 100,07 €

##### Recettes

Compte 021 Virement de la section de fonctionnement	+ 8 100,07 €
Compte 134 Subventions	+ 73 600 €
Compte 1641 Emprunts	+ 34 400 €

☞ **Tous pour**

## DEMANDES DE SUBVENTIONS ASSAINISSEMENT

### Diagnostic assainissement

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de consulter des entreprises pour un diagnostic de réseau d'assainissement d'AHUN et BUSSEAU avant le transfert de compétences à la Communauté de Communes.

Le cahier des charges envoyé aux conseillers n'appelle pas d'observation.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Diagnostic	50 000,00 € TTC	soit 41 666,00 € HT
○ Agence de l'eau	50 %	20 833,00 €
○ Conseil Départemental	25 %	10 417,00 €
○ Autofinancement		18 750,00 €

### Travaux Station épuration Busseau

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de mise aux normes de l'autosurveillance de la station de BUSSEAU afin de répondre aux exigences de la Directive Européenne Eau Résiduaire Urbaine (DERU)

Le coût estimé des travaux est de 101 400,00 € TTC soit 84 500,00 € HT

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

○ Agence de l'eau	70 %	59 150,00 €
○ Conseil Départemental	10 %	8 450,00 €
○ Prêt		33 800,00 €

### Fontaine Place de la liberté

Dans le cadre de l'aménagement du bourg, une ancienne fontaine a été découverte "Place de la Liberté".

Il a été décidé de la reconstruire à l'identique grâce aux pierres d'origine retrouvées aux abords de celle-ci

Le coût de cette reconstruction est estimé à 7 512,00 € TTC soit 6 260,00 € HT

Le projet pourrait être éligible à la DETR et subventionnable à hauteur de 35 %.

Le plan de financement proposé est le suivant :

○ DETR 35 %	2 191,00 €
○ Autofinancement	5 321,00 €

## Remplacement Chaudières

Les chaudières de l'école et de l'ESAT sont vétustes et il n'est pas certain qu'elles puissent fonctionner l'hiver prochain.

Il est donc proposé de procéder à leur remplacement.

Le coût de cette opération est pour l'école : 12 114,72 € TTC et l'ESAT : 44 201,82 € TTC.

Il est proposé le plan de financement suivant :

ECOLE : 10 095,60 € HT soit 12 114,72€ TTC	
DETR 70 %	7 066,92 €
DSIL 10 %	1 009,56 €
Autofinancement	4 038,24 €

ESAT : 36 834,85 € HT soit 44 201,82 € TTC	
DETR 35 %	12 892,19 €
DSIL 10 %	3 683,48 €
Autofinancement	27 626,14 €

### **Numérotation**

Il va être nécessaire de faire un travail de numérotation et de dénomination des voies avant l'arrivée de la fibre sur la Commune d'AHUN.

Ce travail portera sur la dénomination et la numérotation des voies non répertoriées à ce jour.

La modification de la numérotation du village de BUSSEAU SUR CREUSE nécessite un accompagnement des services de la poste

Le coût du projet est estimé à 4 700 € HT soit 5 640 € TTC.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- DETR 40 % 1 880,00 €
- Autofinancement 3 760,00 €

☞ **Tous pour les différents projets et le dépôt des dossiers de demande de subventions**

### **APPROBATION DU REGLEMENT D ASSAINISSEMENT**

Par délibération du 23 Novembre 2007, le Conseil Municipal avait validé le règlement du service d'assainissement collectif de la Commune d'AHUN. Ce règlement nécessitait une mise à jour.

Ce nouveau règlement mentionne, chapitre III article 10 notamment, la création d'une part fixe en plus de la part variable de la redevance d'assainissement.

Il est aussi ajouté au chapitre III article 12, la mise en place d'une enquête de conformité de la bonne exécution des travaux des nouveaux branchements.

Le projet de règlement établi avec le SATESE a été envoyé aux conseillers. Il doit être approuvé et envoyé aux usagers.

☞ **Tous pour**

### **ADMISSIONS EN NON VALEURS**

M le Trésorier demande l'admission en non-valeur sur le budget d'assainissement 2021 de la somme de 37,26 € qui sera mandatée à l'article 6541 et l'admission en non-valeur sur le budget communal 2021 de la somme de 219,40 € qui sera mandatée à l'article 6541

☞ **Tous pour**

### **APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFEREES**

Le rapport de la commission locale des charges transférées est présenté aux conseillers.

Pour information, l'attribution compensatoire pour 2021 sera de 194 754,10 €.

☞ **Tous pour**

### **OUVERTURE COMPTE DE DEPOT DE FONDS**

Pour être en conformité avec le plan de suppression des espèces en trésorerie et réglementation décret n°2018 -689 du 1er août 2018 et avec l'obligation des administrations de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne, la trésorerie demande l'ouverture d'un compte Dépôt de Fonds. Il est aussi proposé de mettre en place le paiement par carte bleue.

☞ **Tous pour**

### **DEVENIR DU PRESBYTERE ET DE LA MAISON DE L'ANCIENNE TRESORERIE**

Une discussion est ouverte concernant le devenir des 2 bâtiments.

A l'heure actuelle, le presbytère accueille la paroisse et ce bâtiment nécessite de nombreux travaux. Sa réhabilitation risque d'être coûteuse. La paroisse a été contactée et une solution d'accueil dans la sacristie a été envisagée, le club informatique a déjà été « relogé » au 1<sup>er</sup> étage de la mairie.

L'ancienne maison de la trésorerie est inoccupée, une éventuelle transformation en établissement recevant du public nécessiterait de gros travaux.

Il est proposé de faire estimer ces bâtiments pour une éventuelle vente.

M Pacaud indique être contre la vente du presbytère.

### **ADHESION AU GROUPEMENT D ACHAT RECUPERATEUR EAU DE PLUIE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Suite à une erreur matérielle de la communauté de communes, la commune a été inscrite à tort comme souhaitant adhérer au groupement de commandes. Il faut donc demander le retrait.

☞ **Tous pour**

### **RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE L ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT**

Monsieur le Maire informe les conseillers que les membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement d'AHUN doivent être renouvelés. Le Maire est membre de droit et ne doit pas apparaître dans les désignations.

Les personnes proposées pour être membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement d'AHUN sont les suivantes :

M. Valentin RIGAUD du village du Py, M. Patrice MAREIX du village de Pierrefitte, M. Philippe COURRAUD du village d'Ayen, M. Gérard DUPEYRAT du village de Molles, M. Patrick PACAUD du village de Lavaud.

☞ **Tous pour**

### **DISSOLUTION DU SYNDICAT DE TRANSPORTS SCOLAIRE ET AVENIR DE L AGENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'abandon des compétences en tant qu'organisateur de second rang des transports scolaires, le Conseil Syndical du Syndicat de Transport Scolaire du Collège d'AHUN a accepté, par délibération du 16 Mars 2021, le projet de dissolution du Syndicat ainsi que la reprise de son agent par la commune d'AHUN pour 8 heures de travail hebdomadaire. Le 15 Avril 2021, le Conseil Municipal a créé un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à 35 heures à cet effet.

Chaque commune adhérente doit se prononcer sur la dissolution du Syndicat et la reprise du salarié par la commune d'AHUN.

☞ **13 pour 1 contre**

☞

## **POINT DE SITUATION SUR LE PROJET AGES ET VIE**

M le Maire rappelle que la commune a été sollicitée par Ages et Vies en octobre 2020 pour l'implantation d'un collectif pouvant héberger 16 personnes âgées. Le projet d'implantation Route du Moutier doit maintenant être validé. Il conviendra ensuite de réaliser un permis d'aménager pour la parcelle concernée, une consultation pour un bureau d'études va être réalisée à cet effet.

☞ **Accord de principe sur l'implantation 2 contre 12 pour**

## **PRESENTATION DU PROJET DECAPARK**

Suite à la commission vie associative du 15 juin, il est proposé au conseil de travailler sur un projet d'implantation d'un décapark près du terrain de tennis dans l'ancien camping. Cette implantation semble la plus favorable car elle est retirée des habitations, mais visible, proche de la route du stade et du plan d'eau. Il est précisé que ce type de terrain de jeu est en accès libre.

☞ **Tous favorables à ce projet – accord de principe**

## **MOTION POLITIQUE ENERGETIQUE**

La motion a été envoyée à tous.

☞ **1 pour 13 abstentions**

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Point sur les travaux d'aménagement du centre bourg : les travaux sont en phase d'achèvement
- Ecole : travaux prévus mise aux normes électriques, réfection de la montée d'escalier de l'école primaire, aménagement accotement boulevard de la ville. 96 enfants seront scolarisés à la rentrée 2021.
- Fête du 15 août : si les conditions sanitaires le permettent la brocante du 15 août et le feu d'artifice du 16 août auront lieu en collaboration avec ES Foot et l'association Lou Pitchou. Toutes les personnes volontaires sont les bienvenues
- Décoration de Noël : la commission vie associative s'est réunie avec les bénévoles, les ateliers de fabrication de décoration débiteront en septembre. Un contact a été pris avec l'entreprise CARRE dans l'optique d'étudier la possibilité de louer les illuminations
- CCAS : lors de sa dernière réunion, le CCAS a souhaité mettre en place un dispositif d'aides exceptionnelles « accident de la vie », les dossiers seront étudiés en commission et une rencontre avec l'assistante sociale de l'UTAS est à programmer. Il a aussi été décidé d'offrir des bons cadeaux naissance en partenariat avec le magasin Bébés d'Hommes de Guéret.

☞ **L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30**